

Duplicata

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'HONFLEUR

R E C E P I S S E D E D E P O T

BP 70138
14602 HONFLEUR CEDEX
MINITEL 24/24H 08/36/29/22/22 TEL 02/31/69/20/80
CCP ROUEN 1396-13 G

BLAVETTE ET ASSOCIES SA

7 RUE JEAN REVEL
BP 10078
14602 HONFLEUR CEDEX

V/RUE :
N/REF : 81 8 J / A 308

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'HONFLEUR CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 11/04/2001, SOUS LE NUMERO A-368.

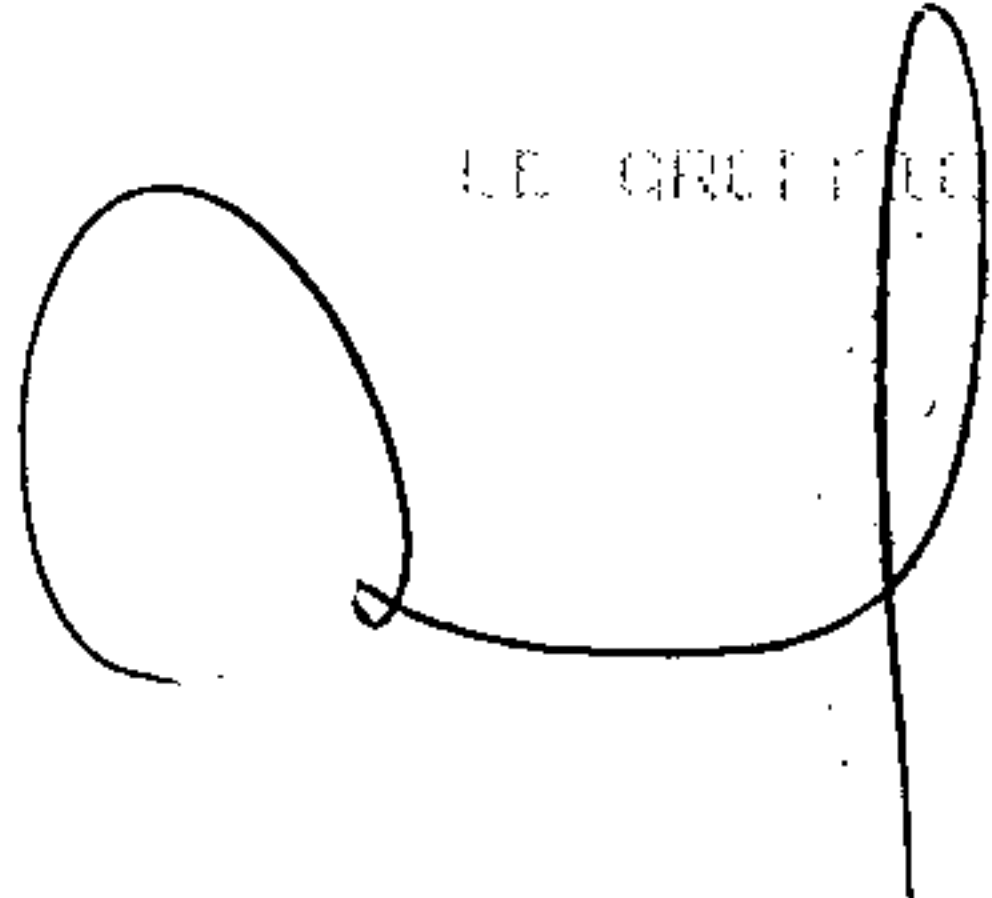
P.V. D'ASSEMBLEE DU 20/02/2001

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CONCERNANT LA SOCIETE
SA BLAVETTE SERVICE
SOCIETE ANONYME
7 RUE JEAN REVEL
HONFLEUR
14600 HONFLEUR

R.C.S. HONFLEUR 320 608 032 (81 8 J)

LE GREFFIER



FARGETTE SERVICE
S.A. au Capital de 413 800 F.

7, rue Jean Revel
14600 HONFLEUR

N° SIRET : 320.688.039.00033
CODE NAF : 721 J
R. C. S. : HONFLEUR 81 B 1

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 FEVRIER 2001

L'an deux mille un, le vingt février à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, au domicile de Monsieur Edouard VILGRAIN, 7, rue Louis David à Paris (16e), sur convocation régulière du Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

La SARL Jacques TOURON & ASSOCIES, Commissaire aux Comptes régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Monsieur Edouard VILGRAIN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Pierre VILGRAIN et Monsieur Pierre REY-JOUVIN, deux actionnaires, présents et acceptants, sont appelés comme Scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Certifié conforme

m. J. P. M.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- nomination d'un administrateur en remplacement de Monsieur François VILGRAIN, décédé,
- pouvoirs,
- questions diverses

Puis le Président expose qu'il a convoqué la présente assemblée suite au décès de Monsieur François VILGRAIN intervenu le 7 janvier 2001. Le nombre d'Administrateur devient inférieur au minimum légal. Le Président propose de nommer Monsieur Pierre REY-JOUVIN aux fonctions d'Administrateur.

La discussion s'ouvre,

Après échange de vue, personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale nomme Monsieur Pierre REY-JOUVIN aux fonctions d'Administrateur de la société, pour une période de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2006.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président,
Monsieur Edouard VILGRAIN,



Monsieur Pierre REY-JOUVIN,



Madame Pierre VILGRAIN,



Bon pour acceptation des fonctions
d'Administrateur.